

APPEL À RÉSIDENCE

Candidature jusqu'au 15.03.2020

Cet appel à projet est lancé afin de désigner l'artiste belge francophone qui sera accueilli en résidence au Centre d'art actuel Bang (Saguenay, Québec), pour un séjour de deux mois, entre août et décembre 2020.

Contexte

Afin de contribuer au rayonnement international des artistes belges francophones et grâce aux relations privilégiées que le gouvernement du Québec entretient avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le BPS22 Musée d'Art de la Province de Hainaut (BPS22) a conclu un partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le Centre d'art actuel Bang (Bang) pour la réalisation d'un programme d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences en arts visuels.

Dans le cadre de cet échange, chaque année depuis 2017, un artiste québécois est sélectionné pour séjourner au BPS22 à Charleroi et un artiste belge francophone est accueilli au Centre Bang à Chicoutimi, l'un des arrondissements urbains de la Ville de Saguenay, au Québec.

Objectif

Le principal objectif de cette entente conclue entre le BPS22, le CALQ et Bang est de promouvoir le travail et le développement de la carrière des artistes belges francophones et québécois à un niveau international. Par le biais de la résidence, le BPS22 et Bang offrent aux artistes sélectionnés un nouvel écosystème culturel et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres dans le pays partenaire.

Caractéristiques de la résidence

Artistes visés par cet appel à projet

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique dans le champs des arts numériques, des arts visuels (peinture, sculpture, estampe, photographie, dessin, installation, performance, arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ce domaine) ou des arts multidisciplinaires.

Lieu de résidence

Le camp de base de la résidence est le Centre d'art actuel Bang à Chicoutimi. Le logement est d'ailleurs situé au 2^e étage du Centre d'art ; il comprend plusieurs chambres/studios et des espaces communs aux artistes en résidence. Sur place, Bang met à la disposition de l'artiste un soutien technique et logistique qui permet aux artistes de se concentrer sur leur travail artistique. Bang veille également à favoriser le réseautage professionnel et les collaborations avec la dynamique communauté des créateurs de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Durée du séjour à Chicoutimi

Deux mois consécutifs entre le mois d'août 2020 et le mois de décembre 2020. La période exacte est à déterminer ultérieurement entre l'artiste sélectionné et Bang.

Montant de la bourse

Le BPS22 octroie une bourse d'un montant de 5.000 € afin que l'artiste belge francophone sélectionné puissent assurer lui-même ses frais de voyage, de réalisation (création, production) et de séjour (assurances, subsistance, déplacements, etc. pas le logement qui est pris en charge par Bang). Les candidats n'ont pas à soumettre de budget détaillé en appui à leur demande ni les artistes sélectionnés à la fin de leur résidence.

Exemption de résultat

Soucieux de respecter la liberté de l'artiste et les propres objectifs qu'il se fixe pour valoriser sa résidence, ni Bang ni le BPS22 ne fixent d'obligations de résultat. Le centre Bang offre cependant la possibilité de travailler à la réalisation d'un projet et de le présenter au public.

Obligation de visibilité

Lorsque le projet conduit à des activités publiques (expositions, etc.) ou à des publications papier et numérique, les logos du BPS22 + CALQ + Bang et la mention de ces institutions doivent apparaître dans les documents d'information, de promotion ou de publicité utilisés par l'artiste.

Admissibilité

Profil du candidat

L'artiste candidat se déclare artiste professionnel dans le champs des arts numériques, visuels ou transdisciplinaires. Il crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte, il offre ses services à titre de créateur contre rémunération et il diffuse/interprète publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte culturels (re)connus.

Statut du candidat

L'artiste candidat doit être francophone, de nationalité belge et doit avoir résidé en Belgique francophone en 2019.

Dossier de candidature

Un dossier de candidature complet devra présenter une copie de la carte d'identité + un CV (parcours + démarche artistique) + une lettre de motivation (2 pages A4 max) + une première intention (non contraignante) relative au projet qui pourrait être développé durant la résidence à Bang + des reproductions et des liens vidéos permettant au jury d'apprécier le travail accompli par l'artiste ces dernières années dans le domaine des arts numériques, des arts visuels et des arts multidisciplinaires. Ce dossier de candidature est à transmettre avant le **dimanche 15 mars 2020, minuit**, à l'adresse info@bps22.be avec l'objet suivant: *Candidature - Résidence Bang 2020*.

Inadmissibilité

Sont considérés comme inadmissibles les dossiers de candidature incomplets ; les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ; les candidatures déposées au nom d'un collectif d'artistes ou d'un groupe légalement constitué en compagnie ou en société de personnes, que leur constitution ait été faite à but lucratif ou non lucratif ; les projets réalisés dans le cadre d'un programme scolaire.

Évaluation de la demande

Les demandes reçues seront évaluées en fonction de critères tels que la qualité du travail artistique, l'intérêt de l'artiste pour une résidence de deux mois à Chicoutimi et la pertinence et la faisabilité du projet proposé.

Les demandes seront évaluées par un jury interne au BPS22. Pour ce type de projet de résidences axées sur la réciprocité, un jury mandaté par la direction artistique du Centre Bang est susceptible d'émettre un avis sur les candidatures évaluées par le BPS22.

La décision du choix de l'artiste résident ou du refus de la candidature sera communiquée à tous les candidats le vendredi 20 mars 2020. Ce choix sera définitif et sans appel.

Les artistes sélectionnés depuis 2017

Pour la période 2017-2019, ce projet a permis aux artistes québécois [Marie-Andrée Pellerin](#) (2017), [Mathieu Valade](#) (2018) et [Sara Létourneau](#) (2019) d'être accueillis en Belgique au BPS22. Du côté des artistes belges francophones, [Maxence Mathieu](#) (2017), [Philippe Braquenier](#) (2018) et [Hélène Petite](#) (2019) ont été accueillis au Centre Bang.

Les œuvres de ces trois artistes belges produites dans le cadre de ce projet de résidence sont rassemblées dans l'exposition collective *Horizons*, à voir en moment, du 01.11.2019 au 01.03.2020 à l'Espace Séquence du Centre Bang, à Chicoutimi.

Après cette première entente fructueuse de trois ans le BPS22, le CALCQ et Bang ont renouvelé ce partenariat afin de continuer ce projet de résidence durant les quatre prochaines années, de 2020 à 2023.

Plus d'infos sur le Centre d'art actuel Bang

Bang est le plus ancien centre d'artistes au Canada. Son historique remonte à 1958. Le centre s'est donné pour mission de créer des espaces aptes à supporter l'expérimentation et la création en mettant à la disposition des artistes un contexte, des outils et un soutien technique adéquat. C'est dans ces espaces totalisant 1.850 m² que Bang offre de nombreuses résidences de recherche-crédation, des activités de diffusion et plusieurs services de soutien aux artistes.

- [Présentation du Centre Bang](#)
- [Découvrir le lieu, le logement et les équipements du Centre Bang](#)
- [Bang sur Facebook](#)
- [Bang en vidéos](#)
- [Horizons : Exposition collective des artistes belges ayant résidés à Bang entre 2017 et 2019](#)

CONTACT POUR RECEVOIR DES INFOS COMPLÉMENTAIRES

Fabien DE REYMAEKER

T : +32 71 27 29 89

E : fabien.dereymaeker@bps22.be